

FETE-DIEU

En application de l'article 2 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 novembre 1992 relatif à l'application de la loi sur le dimanche et les jours fériés,

le jour de la Fête-Dieu, jeudi 30 mai 2024

est déclaré jour férié

sur le territoire du Landeron.

La présente annonce tient lieu d'avis aux employeurs pour leur organisation.

Le Landeron, le 30 avril 2024

Conseil communal

PROCESSION DE LA FETE-DIEU – INFORMATION/CIRCULATION

Nous souhaitons rappeler à la population, notamment aux nouveaux arrivants dans la localité, que les festivités liées à la Fête-Dieu débutent le soir précédant, soit **le mercredi 29 mai 2024** par un défilé de la société de musique La Cécilienne dans les rues du centre du village, annonçant la "Retraite". Ce cortège provoquera une légère et temporaire perturbation à la circulation.

Le jeudi 30 mai 2024, sur le coup des 4 heures du matin et jusqu'à 7 heures environ, une délégation de musiciens de La Cécilienne sonnera la Diane dans tous les quartiers du village. A l'origine, la Diane avait pour but de réveiller les personnes chargées de préparer les reposoirs. Cette tradition est toujours vivante et nous remercions la population de réserver un bon accueil à ces musiciens.

La procession de la Fête-Dieu débutera vers 09h30 et empruntera le parcours suivant:

- Eglise catholique – rue St-Maurice – Vieille Ville – rue St-Maurice – Faubourg – Citadelle – rue de Jolimont – rue du Lac – Eglise catholique.

Durant la procession en cours jusqu'à 11h30 environ, ces rues seront fermées à la circulation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Landeron, le 30 avril 2024

Direction de police